



## DEMANDE DE PERMIS DE CONDUIRE TEMPORAIRE DE 90 JOURS OU DE DUPLICATA DE PERMIS DE CONDUIRE

Si vous souhaitez obtenir un permis de conduire temporaire de 90 jours ou un duplicata de permis de conduire, vous devez remplir et retourner le formulaire de demande ci-joint.

Vous devez fournir **deux** documents servant de **preuve de résidence au Yukon**; voici des exemples de documents admissibles :

- Facture d'un service public : ATCO Electric, Northwestel (ligne terrestre ou Internet), service public municipal (services d'eau et d'égout ou impôt foncier)
- Relevé bancaire ou relevé d'information bancaire (portant le tampon de l'établissement) d'une banque locale, relevé de carte de crédit
- Document de prêt hypothécaire
- Avis de cotisation de l'ARC (pour la dernière année)
- Convention de location résidentielle (« bail ») signée
- Confirmation des prestations d'aide sociale
- Attestation d'emploi
- **Si vous êtes étudiant** : vous devez fournir un document servant de **preuve de résidence au Yukon** ainsi qu'une lettre de l'établissement postsecondaire que vous fréquentez confirmant votre inscription.

**REMARQUE** : La carte d'assurance-santé et les factures de téléphonie cellulaire ne sont pas acceptées comme preuve de résidence.

Il y a des droits de 15 \$ à acquitter pour obtenir un permis de conduire temporaire de 90 jours ou un duplicata de permis de conduire; ceux-ci peuvent être payés par carte de crédit. Après votre retour au Yukon, veuillez retourner votre permis temporaire de 90 jours au Bureau des véhicules automobiles afin que nous puissions vous délivrer un permis de conduire sécurisé.

Merci.



# DEMANDE DE PERMIS DE CONDUIRE TEMPORAIRE DE 90 JOURS OU DE DUPLICATA DE PERMIS DE CONDUIRE

Numéro du permis du conduire : \_\_\_\_\_

Nom complet : \_\_\_\_\_ Date de naissance : AAAA / MM / JJ

Votre mot de passe de sécurité : \_\_\_\_\_ Date de retour prévue au Yukon : AAAA / MM / JJ  
(En général, le nom de jeune fille de votre mère)

Adresse postale au Yukon : \_\_\_\_\_

Adresse domiciliaire au Yukon : \_\_\_\_\_  
(Vous devez fournir une adresse, c.-à-d. le mille, le kilomètre ou une description de l'endroit où vous habitez.)

Numéro de téléphone de jour : \_\_\_\_\_ Adresse courriel : \_\_\_\_\_

Raison de la demande :  Permis perdu  Permis volé Dossier de la police n° : \_\_\_\_\_

Par les présentes, je soumetts une demande auprès du registraire des véhicules automobiles du Yukon aux fins de délivrance d'un permis de conduire temporaire de 90 jours ou d'un duplicata de permis de conduire, en vertu du paragraphe 4.1 du *Règlement sur les véhicules automobiles*, qui stipule que je dois être un résident du Yukon au moment de faire la présente demande.

Les documents (ci-joints) attestant que mon lieu de résidence actuel est au Yukon sont :

1. \_\_\_\_\_
2. \_\_\_\_\_

En signant le présent document, je déclare que tous les renseignements fournis pour appuyer cette demande sont vrais et exacts. Je comprends pleinement que tout permis de conduire délivré demeure subordonné à l'exigence d'un examen médical ou d'une révision du dossier de conduite, et qu'il ne modifie, n'affecte ou n'annule en rien toute interdiction de conduire au Yukon, ou toute annulation ou suspension de permis déjà en vigueur.

Signature \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

## DROITS

Il y a des droits de 15 \$ à acquitter pour le remplacement d'un permis de conduire. Le paiement doit être fait à l'ordre du gouvernement du Yukon. Si vous soumettez votre demande par la poste, veuillez payer par chèque ou mandat-poste et envoyer le paiement à l'adresse ci-après. Si vous la soumettez par télécopieur, après réception du formulaire, un membre du personnel du Bureau des véhicules automobiles communiquera avec vous afin de percevoir le paiement.

## **NE JOIGNEZ PAS VOS RENSEIGNEMENTS BANCAIRES OU DE CARTE DE CRÉDIT AU PRÉSENT FORMULAIRE.**

Pour les demandes transmises par télécopieur ou par courriel, le délai de traitement est de 24 à 48 heures.

*Les données de carte de crédit (noms, numéros ou toute autre information embossée, encodée ou figurant de quelque façon sur la carte) ne seront utilisées qu'aux fins de la présente transaction.*

*Le Bureau des véhicules automobiles ne peut pas garantir la confidentialité des envois par courriel. Rappelons que les courriels ne constituent pas un moyen de communication sécurisé et que les renseignements personnels qu'ils contiennent pourraient être lus par quelqu'un d'autre que le destinataire. Par exemple, un courriel envoyé depuis un ordinateur au travail pourrait être lu par un employeur, et un courriel envoyé à la maison pourrait être lu par toute personne ayant accès à l'ordinateur (membre de la famille ou autre). En général, les courriels ne sont pas cryptés, ce qui signifie qu'ils pourraient être interceptés par les fournisseurs de services Internet qui les acheminent depuis l'expéditeur jusqu'au destinataire.*

Signature \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

Par la poste :  
Bureau des véhicules automobiles  
C.P. 2703 (W-22), Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Par télécopieur :  
(867) 393-6220  
Bureau des véhicules automobiles

Par courriel :  
Numériser le formulaire dûment  
signé et l'envoyer à : [Motor.Vehicles@gov.yk.ca](mailto:Motor.Vehicles@gov.yk.ca)

**N'ENVOYEZ PAS VOS DONNÉES DE CARTE DE CRÉDIT PAR COURRIEL**